

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Rapport d'activités

Fédération des chasseurs de la Drôme



ou l'écologie en actions

Association agréée au titre de la protection de l'environnement



[www.chasseurs-drome.fr](http://www.chasseurs-drome.fr)

[www.chasseurs-drome.fr](http://www.chasseurs-drome.fr)

La Chapelle en Vercors

Samedi 15 avril 2023

## TABLE DES MATIÈRES

<b>VIE FEDERALE</b>	<b>3</b>
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
PERSONNEL FÉDÉRAL	
SIÈGE SOCIAL	
CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES	
CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN	
<b>ACTIONS TERRITORIALES</b>	<b>8</b>
GESTION DES HABITATS	
GESTION DES ESPECES	
SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE	
MISE A JOUR DES TERRITOIRES DE CHASSE	
TOURISME CHASSE	
<b>MISSIONS DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>23</b>
FORMATION ET EXAMEN AU PERMIS DE CHASSER	
VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER	
INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER	
FORMATION ET ÉDUCATION DES ADHERENTS	
STATUTS ET REGLEMENT INTERIEURS ET DE CHASSE DES ACCA/AICA	
GESTION DES ACCA /AICA ET DES PLANS DE CHASSE INDIVIUDELS	
ASSOCIATIONS DE CHASSE SPÉCIALISÉES	
<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES</b>	<b>28</b>
ACTIONS BIODIVERSITE	
ACTIONS EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – PARTAGE DE LA NATURE	
ACTIONS SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS	
ACTIONS SUIVIS DES GRANDS PREDATEURS	
PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL	
<b>ECO-CONTRIBUTION</b>	<b>39</b>
CONTEXTE	
SUIVI DES OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES	
PLANTATION DE HAIES BIODIVERSITE	
DOSSIERS RECALES	
<b>COMMUNICATION</b>	<b>47</b>
PLAN D'ACTION	
RELATIONS AVEC LA PRESSE	
LA REVUE LE CHASSEUR DROMOIS	
LA LETTRE D'INFORMATION	
RESEAUX SOCIAUX	
SITE INTERNET DE LA FDC	

Le rapport d'activité rend compte des actions de la fédération sur la dernière campagne de chasse.

Les forces vives de la chasse drômoise ce sont :

- 16 élus
- 17 professionnels
- 10 600 chasseurs
- 343 ACCA et 17 AICA
- 330 chasses privées
- 114 lots de chasses domaniaux.

La fédération siège dans plus de 70 commissions, groupe de travail, comité de pilotage des instances cynégétiques, environnementales, agricoles, forestières et autres activités de pleine nature.

La fédération remplit des missions :

- de service à ses adhérents.
- de protection de l'environnement.
- de délégation de missions de service public et d'intérêt général.

## VIE FEDERALE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avec la modification des statuts en 2018, les mandats des administrateurs de Fédérations sont passés d'une durée de 3 ans à 6 ans. Ainsi 2022 fut une année d'élection des représentants de la chasse drômoise. Ces élections se sont déroulées selon un scrutin de liste conduite par monsieur Rémi Gandy et composée de 17 administrateurs : 1 femme et 16 hommes.

Cette liste a obtenu l'approbation des suffrages lors de la dernière assemblée générale et sous l'égide du doyen monsieur Daniel Eysseric, le conseil d'administration a procédé à l'élections de son bureau :

- Président : Monsieur Rémi Gandy
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Daniel Eysseric
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Michel Sanjuan
- Secrétaire : Monsieur Philippe Cassignol
- Trésorier : Monsieur Christian Chaillou
- Trésorier adjoint : Monsieur Christian Hardouin

Les administrateurs représentant les secteurs :

Secteur	GGC*	Nom	Prénom
1	1 - 2 - 3	Sassoulas	Gilles
2	4 - 6 - 7	Malossane	Philippe
3	8 - 9 - 11	Challancin	Patrick
4	5 - 10 - 15	Dumas	Josyane
5	16 - 17 - 18	Chastang	Frédéric
6	12 - 13 - 14 - 19 - 23	Charmet	Stéphane
7	20 - 24	Lovisa	Bernard
8	21 - 22 - 26	Reynaud	Philippe
9	28 - 29	Giagnorio	Georges
10	25 - 27 - 30 - 31 - 32	Eysseric	Daniel
11	33 - 34 - 35	Gozzi	Robert

\*Groupement de Gestion Cynégétique

### Les administrateurs représentant les Territoires de chasse :

Territoire de chasse	Nom	Prénom
ACCA/AICA	Gandy	Rémi
ACCA/AICA	Cassignol	Philippe
Chasses privées	Sanjuan	Michel
Domaine public terrestre	Chaillou	Christian
Domaine public fluvial	Hardouin	Christian

A raison d'une rencontre mensuel le président a été amené à convoquer 11 fois son conseil d'administration pour une durée moyenne par séance de 3 heures et de cinq à huit points à chaque ordre du jour. Chaque semaine se réunit le bureau fédéral pour traiter des affaires courantes, des opérations administratives et financières.

Les mesures de lutte contre le Covid ont progressivement disparu, les élus fédéraux ont repris leurs places en présentiel dans les différentes commissions, groupes de travail des domaines agro-sylvo-cynégétiques, de représentations dans les multiples instances consultatives ouvertes à la fédération par ses missions et son agrément au titre d'association de protection de l'environnement. Il faut ainsi rappeler que la fédération est sollicitée pour 120 types de configurations de commissions : CDCFS, Comité de Pilotage, Groupes de travail, Comité loup, comités consultatifs, conseil d'administration d'autres structures, comités d'experts ...

### PERSONNEL FÉDÉRAL

La fédération a dû mettre fin au contrat qui la lie avec deux secrétaires du service administratif.

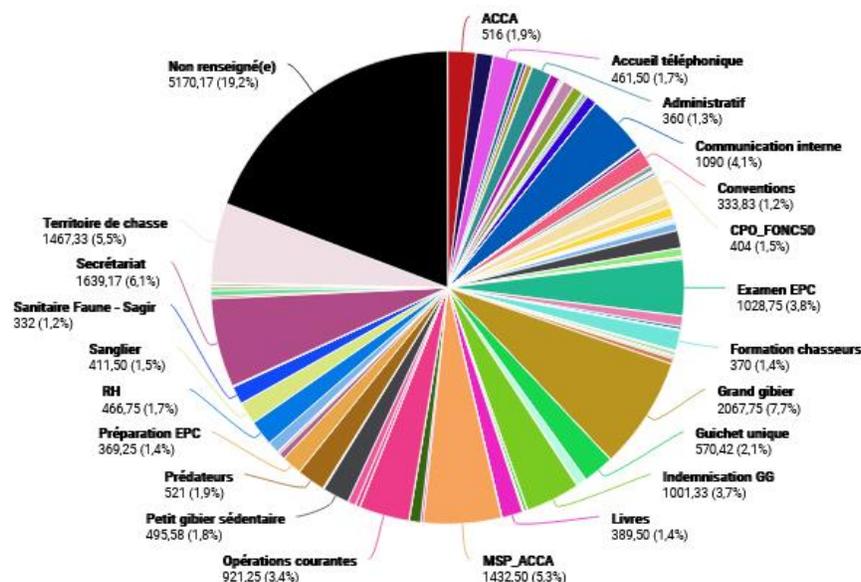
Les personnes recrutées en temps pour remplacer ces absences furent confirmées dans ces deux postes du service administratif.

Organisation de la fédération :

- Directeur
  - Denis Rix
- Service Administratif
  - Responsable de service / Validation Permis de Chasser / Adhérents
    - Josiane Baude
  - Secrétariat Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier
    - Marie-Agnès Deshayes

- Accueil / Inscription Permis de Chasser
  - Maëlle Laffont
- Secrétaire / Associatif ACCA/AICA
  - Agnès Gauthier
- Assistante de direction – Chargée de communication
  - Carole Visentin
- Responsable Comptable et Financier
  - Nathalie Paquien-Blachier
- Service Environnement
  - Responsable de service / Formation Examen Permis de Chasser
    - Alexandre Desestret
  - Techniciens supérieurs
    - Plan de chasse Individuel / Grand Gibier : Philippe Douvre
    - Petits Gibiers / Migrateurs / Milieux : Christophe Mathez
    - Suivis populations / Prédateurs / Sanitaire : Malory Randon
    - SIG / Territoires de chasse : Jérémy Vincent
  - Techniciens de secteurs
    - Nord : Jérôme Guilloud
    - Est : Brice Chaudron
    - Sud Est : Ludovic Fallais
    - Sud-Ouest : Damien Dubosc

Ventilation du temps travaillé par Dossiers, du 01/07/2021 au 30/06/2022



**Total : 26904,18 heures**

## SIEGE SOCIAL

Pour le bâtiment , depuis 2011 la FDC est en contentieux avec la SARL THIERRY DUBUC, contractant général des travaux du siège social. Même si la SARL THIERRY DUBUC est en liquidation judiciaire il n'en demeure pas moins que les affaires judiciaires se poursuivent. Par arrêt de la cour d'appel de Grenoble en date du 23 novembre 2021, nous arrivons au bout du parcours judiciaire et ce dossier doit être financièrement purgé auprès du liquidateur judiciaire.

Sur le dossier de régularisation du permis de construire monsieur Michel SANJUAN a mandat du conseil d'administration afin d'obtenir de la mairie de CREST une reprise administrative de notre situation.

Pour les terrains , la fédération laisse exploiter les terres agricoles à monsieur Peyre-Laroute , entretien les aménagements à vocation agro-sylvo-cynégétique et réalise chaque année un chantier d'ouverture de milieu sur 1000 m<sup>2</sup> environ. La chasse pour le grand gibier est autorisée et planifiée entre l'ACCA de Crest, l'ACCA de Vaunaveys et notre voisin monsieur Sylvain Jovet. Les activités d'entraînements et de compétitions sont maintenues avec le moto-club de Crest pour l'utilisation du terrain de moto-cross propriété des chasseurs drômois.

## CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Action **par** la fédération en partie civile ainsi que l'ACCA de Plan de Baix pour l'accident de chasse commis par un membre de l'ACCA survenu le 12 décembre 2020. Le jugement a été prononcé le 8 février 2022. Sur l'action civile le prévenu a été condamné au total 1600 euros de dommages intérêts.

Action **contre** la fédération des chasseurs de la Drôme de l'EARL du Diamant Noir réclamant un montant de 122 400 euros en réparation de dégâts occasionnés sur ses truffières par les sanglier. Le jugement qui a été rendu par le Tribunal de proximité de Montélimar le 21 mars 2022 a rejeté l'intégralité de la requête de l'EARL Domaine du Diamant noir. Il a condamné celle-ci à payer la somme de 800 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile.

Action **par** la fédération des chasseurs de la Drôme en défense en décembre 2022 sur procédure engagée par la LPO Aura qui a saisi le tribunal administratif de Grenoble le 30 août 2021 pour obtenir l'annulation de la décision préfectorale du 28 juin 2021 relatif à la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau.

Action **contre** la fédération des chasseurs de la Drôme engagée par la LPO Aura le 14 octobre 2022 demandant l'annulation de la décision du président de la

fédération fixant l'attribution du plan de chasse individuel du Tétraz lyre pour la campagne de chasse 2022-2023. Le 27 octobre 2022 la LPO Aura se désiste de sa requête.

Action **contre** le dénommé monsieur Poulpe intervenant sur la station de radio France Inter concernant deux chroniques en direct les 02 et 25 novembre 2022 nommées respectivement « Monsieur Poulpe régularise les accidents de chasse » et « Retour sur une chronique foirée ».

## CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Depuis le janvier 2022 et l'entrée en vigueur du décret du 31 décembre 2021, toutes les associations sont tenues de signer un contrat d'engagement républicain (CER) .

Cet engagement conditionne le renouvellement de notre agrément au titre de la protection de l'environnement (Article 25-1 de la loi du 12 avril 2000) et il est désormais requis pour toute association recevant par ce biais des subventions.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Le contrat d'engagement républicain de la fédération des chasseurs de la Drôme a été transmis à madame la Préfète ainsi qu'à monsieur le président du conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes.



## ACTIONS TERRITORIALES

### GESTION DES HABITATS

#### **CIPAN-Biodiversité**

L'action partenariale entre la fédération des chasseurs et la Chambre d'Agriculture pour implanter des « Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrate » se poursuit, avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention de Partenariat et d'Objectifs. Cette action concerne l'ensemble des 131 communes drômoises classées en Zone Vulnérable aux Nitrates.

Le principe est de fournir gratuitement les semences à l'exploitant, par le biais des coopératives de VALSOLEIL et de NATURA'PRO, en contrepartie d'un respect total du cahier des charges. Ce cahier des charges stipule une implantation de 25kg/ha avant le 1er septembre qui doit rester en place jusqu'au 1er février.

Cette opération est toujours aussi bien accueillie par les agriculteurs, mais aussi par les chasseurs qui constatent la présence de petit gibier dans les parcelles implantées.

La surface subventionnée est de 1014.3719 hectares pour un coût de 80913.07 €, aidée à hauteur de 80% par la Région (CPO – pour 664.23 ha) et sur fonds propres de la fédération pour 350.1419 ha.



## **Convention Agrifaune Bords de champs et Agroforesterie**

Une nouvelle convention a été signée en 2021 au niveau régional avec la chambre d'agriculture et l'Office Français de la Biodiversité. Cet accord porte pour la Drôme sur 2 thématiques qui sont :

### Action 2 : Bords de champs et pieds de haies

Promouvoir une gestion des bords de champs et pieds de haie favorable à la biodiversité et la production agricole.

Des semences ont été fournies à 3 agriculteurs partenaires, au printemps et à l'automne pour expérimenter des implantations de bandes enherbées favorables aux insectes pollinisateurs notamment. Les suivis sont en cours.

### Action 3 : Agroforesterie

Promouvoir le développement de l'agroforesterie, pratique aux multiples bénéfices pour la biodiversité.



## **Plan de relance « Plantons des haies »**

Le plan France Relance, annoncé par le gouvernement le 03 septembre 2020, comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière avec 1,2 milliards d'euros dédiés à cet accompagnement. Ce fond exceptionnel permet de soutenir plusieurs mesures dont la plantation de haies en milieu agricole. A l'échelle nationale, une enveloppe de 50 millions d'euros est dédiée à la plantation de 7 000 km de haie en 2 ans. Cet objectif vise à promouvoir et dynamiser la plantation de haies et d'arbres sur les surfaces agricoles françaises durant trois hivers : 2021-2022 / 2022-2023/ 2023-2024.

La Fédération des chasseurs et la Chambre d'agriculture, accompagnent les agriculteurs souhaitant planter des haies ou des arbres intra-parcellaires. Cette encadrement permet de garantir la faisabilité du projet, sa bonne réalisation et son adéquation avec l'objectif recherché par l'agriculteur. Le plan de relance finance l'accompagnement technique et administratif réalisé par des conseillers

ainsi que les investissements directement liés à la plantation par le producteur (achat des plants, de paillage et de protection...

Ce projet s'étale sur 3 saisons et prévoit de planter 46 km de haies et 870 arbres intra-parcellaires chez 90 agriculteurs accompagnés. Pour 2021, ce sont 60 agriculteurs qui vont planter 20 km de haies

La fédération des chasseurs est une structure labélisée par la Préfecture de région pour le plan de relance « Plantons des haies ».



## GESTION DES ESPÈCES

A chaque fin de saison de chasse, c'est-à-dire courant mars, la fédération demande aux présidents d'ACCA et de chasses privées de renseigner les bilans des prélèvements des espèces de petit gibiers réalisés sur leurs territoires en utilisant leur espace adhérent accessible sur le site internet de la fédération.

En ce qui concerne les espèces soumises à plan de chasse et le sanglier, chaque détenteur et/ou responsable de battue a l'obligation de saisir les résultats de battue et les fiches de tir des animaux prélevés à partir de leur smartphone ou du site internet FDC sur l'application Geochasse.

### **Cerf, chevreuil, chamois - Grands gibiers soumis à plan de chasse**

Le décret relatif au transfert de missions de gestion des ACCA et des plans de chasse individuels publié le 26 décembre 2019 était de pleine exécution pour la mise en place du troisième plan de chasse triennal pour les espèces cerf élaphe, chevreuil, chamois et mouflon de cette année 2021.

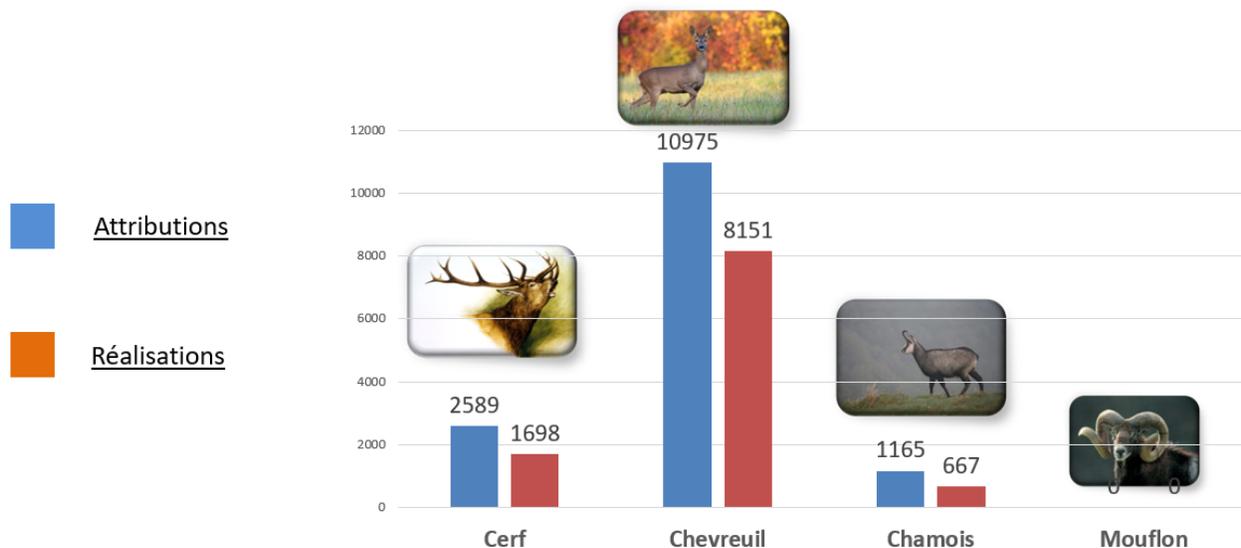
C'est le président de la FDC qui fixe à l'intérieur de la fourchette départementale, les plans de chasse individuels après consultation de la chambre d'agriculture, de l'ONF, de l'association départementale des communes forestières et la délégation régionale du CRPF.

Des réunions préparatoires pour chacun des 35 groupements de gestion cynégétique a permis de proposer à monsieur le préfet des demandes cohérentes, reflet d'une gestion sérieuse des détenteurs de droit de chasse du département, étayés par les Indicateurs de Changement Ecologique (**ICE**).

Fourchette départementale du Plan de chasse Triennal pour les campagnes de  
chasse 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024  
*Arrêté préfectoral du 05 avril 2021*

Espèce	Attribution	
	Minimum	Maximum
Chevreuril	<b>8220</b>	<b>16430</b>
Cerf	<b>1480</b>	<b>3700</b>
Chamois	<b>0</b>	<b>1400</b>
Mouflon	<b>0</b>	<b>0</b>

Avancement plan de chasse triennal en année 2



## **ICE**

Depuis plus d'une décennie la fédération applique à l'ensemble des territoires la mise en œuvre des Indicateurs de Changement Ecologique (ICE). Ils permettent de suivre les réponses du système population-environnement aux variations d'abondance d'animaux et de ressources disponibles. Ainsi en pratique un indicateur de changement écologique est un paramètre mesuré sur un animal ou un végétal, simple et aisé à mesurer, dont l'évolution est dépendante de celle du système individu-population-environnement. Tout ce travail de récolte de données repose sur les bénévoles chasseurs, les professionnels de la FDC et de l'ONF.

Ainsi chaque année :

- Comptages de nuit au phare
  - **175 circuits** indice kilométrique nocturne qui débute en semaine 8 pour finir en semaine 16 au maximum (dates de report inclus).
  - **4 sorties** programmées par circuits. En moyenne, un circuit = 26 km. Parcours entre 20 heures et 01 heure du matin.

**17660 km parcourus**

**3000 jours/homme**

Comptage de jour : chamois

- IPA avec 156 points. Chaque point est réalisé 4 fois.

## **Sanglier – Application du plan de gestion cynégétique approuvé**

Dans le cadre du SDGC, l'utilisation du registre de battue a été rendue obligatoire. La fédération délivre chaque année environ 900 registres aux responsables de battues dont tous les renseignements apportés par les chasseurs sont analysés.

### **Evolution du tableau chasse départemental - Sanglier**

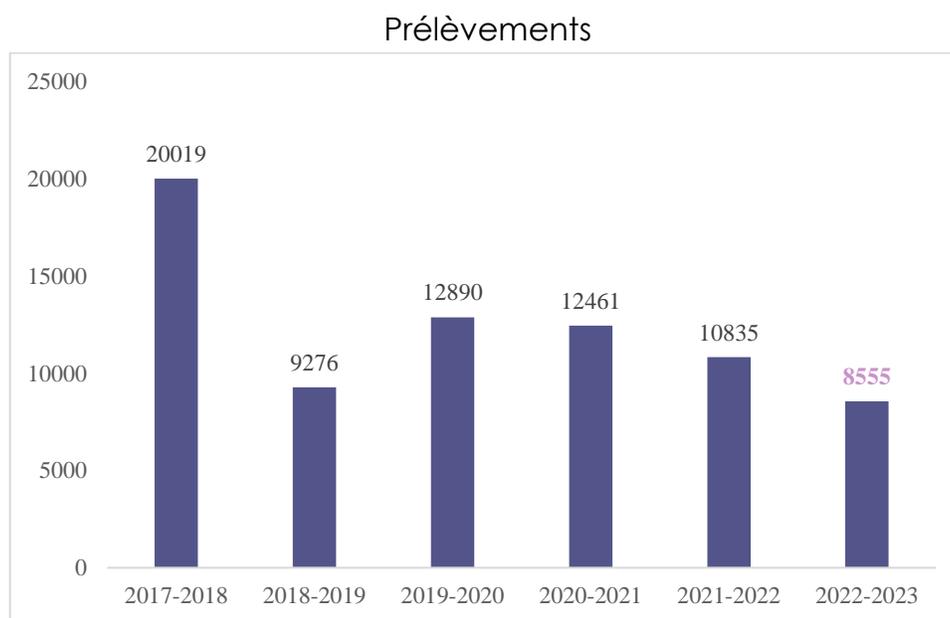
#### **Contexte :**

Dans le département de la Drôme la superficie favorable chassée est de 357 045 hectares (bois, landes et friches).

#### **Résultats :**

Intitulé	2020/2021	2021/2022	Variation (%)
Tableau de chasse	12461	10835	-13
Nombre de battues	20289	17705	-12,7
Equivalent jours chasseurs	238922	216187	-9,5

Pour la saison 2022-2023 tous les territoires n'ont pas encore fait le retour de leurs prélèvements cependant le tableau de chasse départemental sera aux alentours de 8555 sangliers.



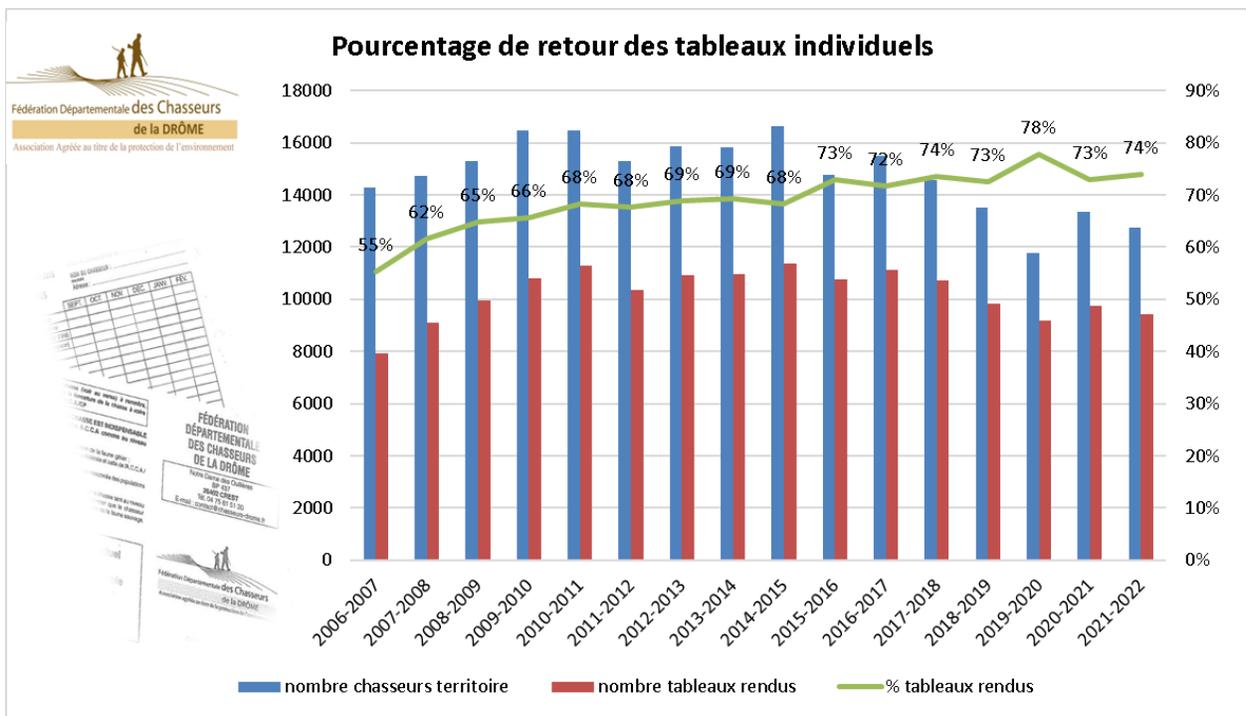
Au 28 février 2023

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Tableaux de chasse sanglier	9276	12890	12461	10385
Prévention en € *	100000	90000	98000	90000

*\*L'effort de prévention est subventionné à hauteur de 50% par la fédération.*

### **Petit gibier sédentaire**

Grâce aux retours des tableaux de chasse individuels par chaque chasseur, et des synthèses qu'en établissent les responsables de territoire, nous avons depuis de nombreuses années une très bonne vision des prélèvements qui sont réalisés dans la Drôme, et une très bonne vision de leurs évolutions, espèce par espèce...



### Prélèvements petit gibier sédentaire.

Espèce	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Lapin de garenne	3 355	2 698	2 683	1 548	1024	833	1010
Lièvre commun	4293	3 995	3 426	3461	3068	3053	3355
Faisan commun	19 518	18 992	15 933	14500	12630	10909	11667
Perdrix rouge	7 811	7 447	6 087	5496	4698	3899	3794

### Oiseaux de passage – Migrateurs terrestres

**Pour la bécasse des bois**, 6255 Carnets de Prélèvement Bécasses « papier » ont été délivrés en 2021/2022, et 86.99% ont été retourné par les chasseurs drômois à la fédération. Et 714 chasseurs ont pris un Carnet « ChassAdapt ».

Bécasse des bois	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Carnets « papier » délivrés	8 492	8 319	7 870	8 040	7494	6634	6255
Prélèvements « papiers »	8 869	8 713	7 604	7 694	5934	5131	6702
Carnets « ChassAdapt »					35	535	714
Prél. « ChassAdapt »					52	344	592
Total prélèvements	8 869	8 713	7 604	7 694	5986	5475	7294

**Le tableau Turdidés** pour la saison 2017/2018, toutes espèces confondues, avait atteint 50 180 oiseaux, prélèvement le plus important enregistré depuis 7 saisons. La saison 2018/2019 entrerait également dans les annales avec seulement 17 402 grives et merles au tableau de chasse, soit le plus faible prélèvement enregistré pour ces espèces depuis 2006/2007 ! La saison 2020/2021 a été marquée par le « confinement », le tableau Turdidés n'était que de 13452 grives et merles prélevés. Pour 2021/2022, 20119 Turdidés ont été prélevés.

Pour l'Alouette des champs, l'effet confinement avait également marqué la saison 2020/2021 et ce sont 4721 oiseaux qui ont été prélevés, contre 12553 cette saison 2021/2022.

Concernant la Caille des blés, après avoir enregistré le plus faible prélèvement en 2018/2019 (1 110 oiseaux, soit une baisse de ces derniers de près de 90% depuis 2006/2007 !), on enregistre en 2021/2022 un prélèvement de 1777 oiseaux, soit un très léger mieux.

### Prélèvements migrateurs terrestres

Espèces	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Grive draine	3 250	4 099	4 179	1 222	1 515	715	1 720
Grive litorne	3 621	11 189	4 931	702	2 584	488	1 010
Grive mauvis	6 844	9 673	12 532	4 839	7 835	3 584	4 474
Grive musicienne	15 901	13 521	20 043	8 097	10 982	6 509	9 289
Merle noir	8 033	7 903	8 495	2 542	2 375	2 156	3 626
Alouette des champs	17 133	13 954	17 130	17 448	12 894	4 721	12 553
Caille des blés	3 341	2 540	2 286	1 110	1 498	1 209	1 777

Pour les Colombidés, le Pigeon ramier est maintenant l'espèce la plus prélevée dans le département avec 16164 oiseaux au tableau en 2021/2022. Pour la Tourterelle des bois, nous vous rappelons qu'aucun prélèvement n'est possible !

### Prélèvements Colombidés

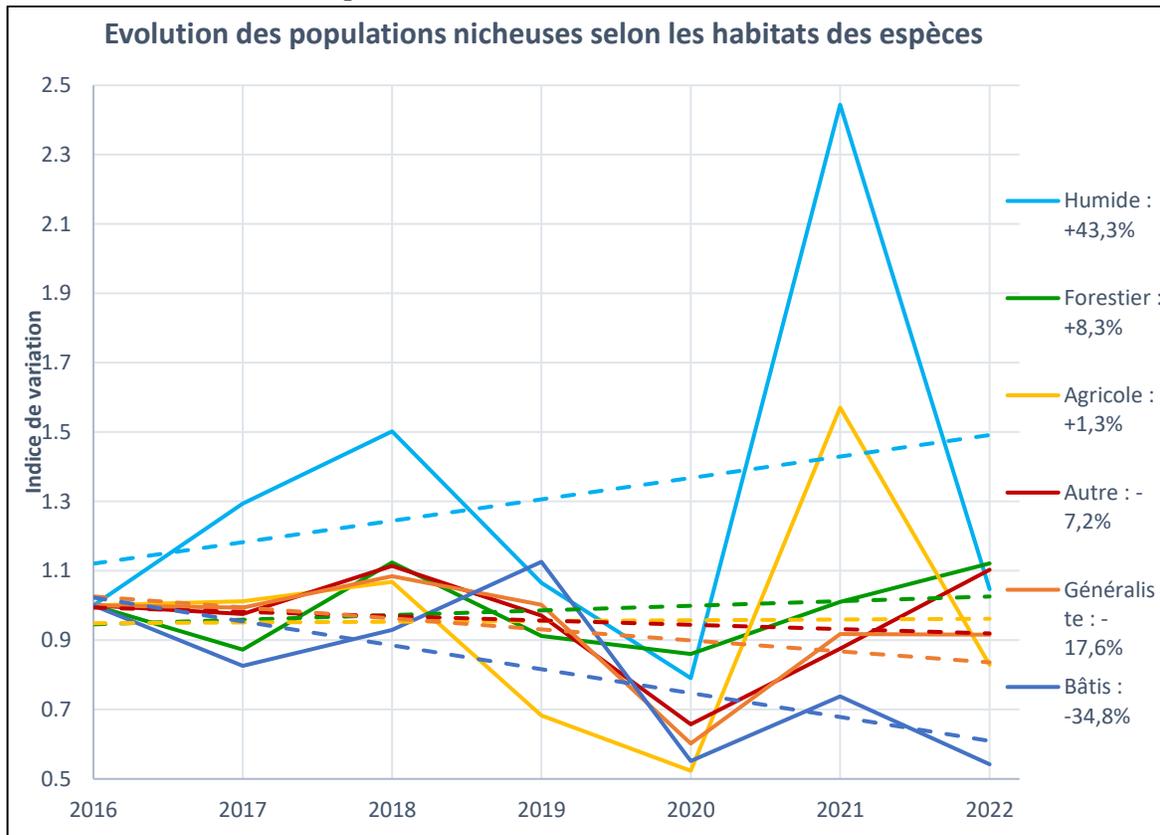
Espèces	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Pigeon ramier	16 219	20 520	18 732	18 145	17234	16289	16164
Tourterelle turque	4 577	4 360	3 256	3 618	2813	2314	1990
Tourterelle des bois	832	890	640	593	344		

### Suivis ISNEA

La récolte de données par la FDC pour l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique se poursuit pour tous les oiseaux migrateurs terrestres avec la mise en œuvre des trois protocoles nationaux : suivi hivernal, suivi des oiseaux nicheurs et suivi de la migration automnale active. Ces suivis ont leur importance dans le cadre de la gestion adaptative des espèces.

Ces suivis sont soutenus financièrement par le biais d'une subvention écocontribution.

### Résultats Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) – FDC26 / 14 carrés



## Gibier d'eau

Comme chaque année, la majorité des prélèvements en gibier d'eau s'effectue sur le Canard colvert.

### Prélèvements gibier d'eau

Espèces	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Canard colvert	2 174	2 135	1 564	1556	1389	1597	1063
Sarcelle d'hiver	115	267	166	161	224	228	43
Poule d'eau	49	54	31	31	45	39	26
Bécassine des marais	61	75	59	132	68	89	88
Foulque macroule	13	5	15	22	9	4	0
Fuligule milouin	24	32	9	16	19	22	3
Fuligule morillon	0	6	17	11	24	9	
Canard siffleur	17	18	44	21	1	12	
Sarcelle d'été	22	21	9	20	11	9	
Canard chipeau	19	32	36	30	40	23	

## Petit gibier de montagne

Dans la Drôme, pour chasser le Tétrás lyre les territoires doivent être bénéficiaires d'une attribution au plan de chasse. Le nombre de coqs autorisés à être prélevés se fait à l'issue des résultats de comptages réalisés en partenariat avec l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional du Vercors et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

### Plan de chasse Tétrás lyre

Depuis la réforme de la chasse de juillet 2019 la fédération des chasseurs a la charge d'instruction et de gestion des demandes du plan de chasse individuel.

Attribution	2020/2021	2021/2022
	5	2

Pour la campagne de chasse 2022-2023 le président de la fédération a attribué 1 coq de Tétrás lyre.

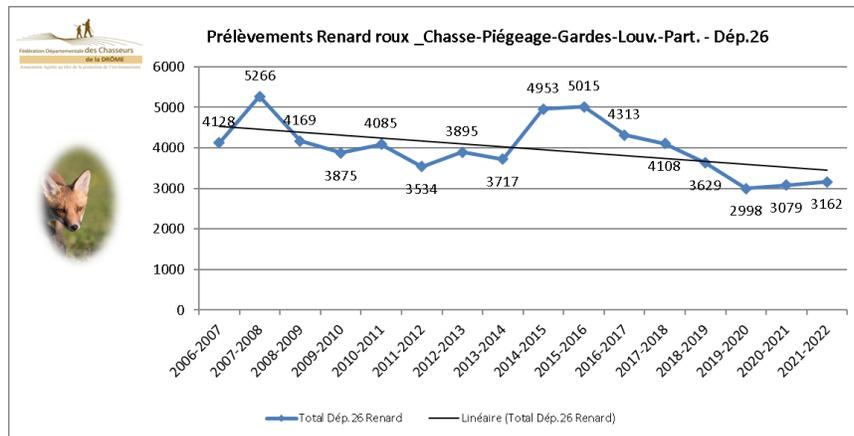
## Prélèvements petit gibier de montagne

Espèce	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Tétras lyre	0	3	2	1
Lièvre variable	7	4	2	3

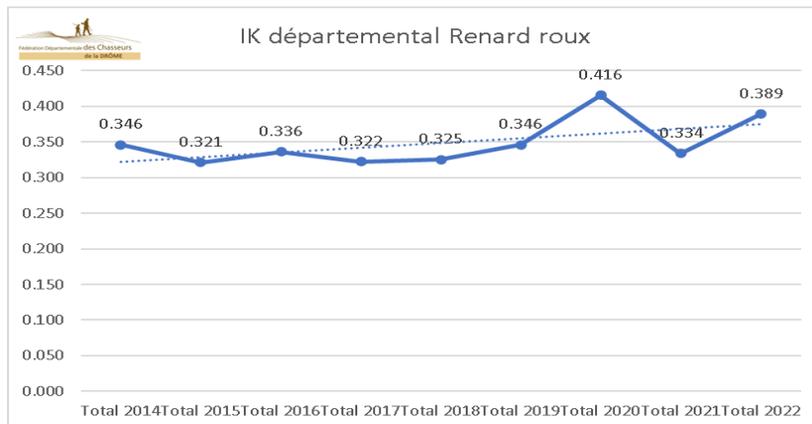
## Prédateurs et déprédateurs

### Les prélèvements et l'Indice Kilométrique Renard

Espèce	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Renard roux (Chasse)	2351	2274	2 264	2 134	1 702	1671	1529	1646
Renard roux (Gardes Particuliers)	867	1175	745	835	561	492	363	612
Renard roux (Piégeage)	1735	1566	1 314	1 139	1331	783	1023	869
Renard roux (Louvetiers)-source DDT					28	16	18	30
Renard roux (Particuliers)-source DDT					1	0	1	5
<b>Total Renard roux</b>	<b>4953</b>	<b>5015</b>	<b>4313</b>	<b>4108</b>	<b>3629</b>	<b>2998</b>	<b>3076</b>	<b>3162</b>



Baisse régulière des prélèvements et stabilité de l'Indice Kilométrique (pour cause de confinement, les IK 2020 n'ont été réalisés qu'en « plaine »).



## Les prélèvements « chasse » - Corvidés / Étourneau sansonnet

Espèce	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Corbeau freux	1 611	1 316	1 218	1195	970	931	1218
Corneille noire	2 081	2 140	2 499	1473	1537	1242	1691
Geai des chênes	1 197	1 102	1 392	662	976	469	1879
Pie bavarde	1 599	1 398	1 121	1080	924	724	1001
Étourneau sansonnet	3 916	4 386	3 432	2449	3459	2289	3277

L'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des Espèces d'animaux Susceptibles d'Occasionner des Dégâts a été pris le 3 juillet 2019 et courrait jusqu'au 30 juin 2021 ; il a été prorogé d'un an. Le dossier de demande de classement 2023/2026 des ESOD a été déposé par Mme la Préfète auprès du MEDD en décembre 2022.

En appui aux agriculteurs, les chasseurs volontaires participent toujours autant à la régulation des Corvidés à tir et ce afin de réduire les dégâts que ces oiseaux causent aux cultures agricoles de mars à juillet. Cela concerne également le Pigeon ramier pour lequel, en plus, des « chasses particulières » peuvent être autorisées d'août à l'ouverture de la chasse (lutte contre les dégâts sur Tournesol).

### Tirs de destruction (source DDT)

Espèce	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Corbeau freux	3 343	3489	3207	2874	1851	1510	936
Corneille noire	2 784	2256	1692	1977	1078	1014	780
Pigeon ramier	2 743	2845	3020	3002	1500	1823	1979
Pigeon ramier (chasses particulières)	2 499	3752	3795	3879	1471	2447	3412

## SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Chaque fois qu'un animal de la faune sauvage est découvert mort de façon suspecte : les chasseurs locaux récupèrent la dépouille entière puis la transmettent à la fédération ou à l'OFB. Les analyses sont réalisées au laboratoire départemental de Valence.

Le réseau est très actif et se révèle un outil indispensable pour le suivi sanitaire de la faune sauvage en général comme le démontre le tableau suivant :

Analyses SAGIR (2022) : 67 animaux analysés

<b>Espèce</b>	<b>Nb</b>	<b>Conclusions dominantes</b>
Cerf	15	Dans le cadre d'un arrêté préfectoral, à proximité de la propriété de l'ASPAS à Léoncel. Cerfs échappés de l'enclos (risque sanitaire)
Chevreuril	7	Entérotoxémie/pneumonie/fort parasitisme...
Lapin	5	Maladie hémorragique RVHD2
Lièvre	25	Maladie hémorragique EBHS et RVHD2 / broncho-pneumonie / abcès caséeux
Merle	2	Fort parasitisme / pas de présence des maladies type USUTU ou New Castle
Renard	1	Empoisonnement aux Carbamates
Sanglier	7	Broncho-pneumonie / fort parasitisme/ abcès caséeux / gale sarcoptique
Tourterelle turque et Pigeon ramier	6	Pas de cause évidente de la mort / Pas de présence des virus de la Grippe aviaire ni West Nile

Sérothèque sanglier – Maladie d'Aujeszky, sur le GGC 24 en janvier 2022 puis extension aux GGC 21 -25 et 28.

Dès les premiers jours de l'année 2022, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ainsi que nos vétérinaires-partenaires du département nous informent des premiers cas drômois et mortels (sous 48h) de maladie d'Aujeszky sur des chiens de chasse.

Ces derniers auraient été contaminés au contact de sangliers lors d'actions de chasse dans le Sud du département et plus particulièrement le GGC 24 Grignan La Valdaine.

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale. On l'appelle également « pseudo rage » du fait des atteintes nerveuses qu'elle occasionne. Elle touche essentiellement les suidés domestiques et sauvages (porcs et sangliers) qui sont

plus ou moins des porteurs sains et latents. Ils sont surtout des réservoirs de cette maladie.

La maladie d'Aujeszky n'est pas une zoonose (maladie transmissible de l'animal à l'homme et inversement). L'Homme ne peut pas être contaminé, ni par les suidés (porcs ou sangliers), ni par les carnivores ou ruminants, de quelque manière que ce soit.

Fin janvier 2022, la FDC 26 met en place avec les détenteurs du GGC 24 une sérothèque. L'objectif était de vérifier si « ces sangliers » étaient des cas isolés ou si d'autres étaient porteurs et ensuite estimer la prévalence de cette maladie au sein de la population (proportion d'animaux touchés dans la population). Pour cela, des prélèvements dans toutes les catégories d'âge et de sexe ont été effectués. Les détenteurs du GGC 24 ont récolté 78 sérums de sang. 6 sont revenus positifs.

Au vu de ces résultats et pour prévenir les dommages aux chiens, il a été proposé de vacciner, dès la fin du printemps 2022, les chiens de chasse du GGC 24.

Toutefois il est important de préciser qu'il n'existe pas de vaccin ayant une autorisation de mise sur le marché pour les chiens. Les seuls vaccins existants sont donc pour les suidés (non commercialisés en France car indemne d'Aujeszky dans les élevages). Les vétérinaires ont pu légalement importer ce vaccin, grâce à la procédure d'Autorisation Temporaire d'Utilisation délivrée par l'agence nationale du médicament vétérinaire et demandé par le Docteur Vétérinaire C. HUGNET. Cependant, comme ce vaccin ne dispose pas d'une AMM spécifique pour le Chien, les études d'efficacité et d'innocuité n'ont pas été menées, et la vaccination éventuelle des chiens de chasse doit se faire sous la responsabilité du vétérinaire.

La Fédération Nationale des Chasseurs étudie dans d'autres départements l'efficacité et la tolérance de cette vaccination sur les chiens de chasse. Les résultats de cette étude devraient être disponibles fin 2023.

En septembre 2022, il a été proposé aux GGC limitrophes du GGC 24 de participer à la sérothèque Aujeszky. Il s'avère que les premiers résultats montrent que la maladie est présente sur les autres GGC. Les données seront analysées et publiées en milieu d'année 2023 mais sur 300 échantillons de sang récoltés, environ 10% sont positifs à la maladie.

## MISE A JOUR DES TERRITOIRES DE CHASSE

Ce travail exhaustif et précis, permet de parfaitement identifier et de localiser, sur cartes, tous types de territoires (ACCA, chasse privée, objection, lot ONF, ...). Les localisations et les surfaces ainsi obtenues définiront les qualités des territoires de chasse (valeur cynégétique) qui serviront à affiner les plans de chasse et les plans de gestion pour améliorer l'organisation de la chasse. Durant l'année 2021-2022, 13 cartes de territoire ont été commandées par des responsables de territoire afin d'optimiser la sécurité et l'organisation des chasses collectives.

## TOURISME CHASSE

En juin 2019 la fédération des chasseurs de la Drôme s'est inscrite dans la plateforme nationale d'offres de chasse des fédérations départementales des chasseurs appelée COCAGNE.

Première plateforme d'envergure nationale, Cocagne a été créée par des passionnés et avec les fédérations de chasseurs pour mettre en place un système simple, efficace et professionnel qui permet aux territoires de faire des offres de cartes, de bracelets, de journées de chasse... et aux chasseurs de trouver leurs chasses. Toutes ces offres peuvent être publiées et mises en avant par l'intermédiaire de la plateforme Cocagne après validation par la fédération.

Depuis le lancement en juin 2019 se sont 65 offres de chasse (carte à la journée, carte extérieure, bracelet à l'approche, chasse du petit gibier...) qui ont été mises en ligne sur cette plateforme représentant 41 territoires de chasse différents.

La fédération départementale des chasseurs de la Drôme et l'équipe Cocagne vous offrent leurs savoir-faire, sans appliquer le moindre centime de marge sur les prix. Ce modèle unique permet aussi de renforcer la chasse sur notre département, car il rend plus simple l'accès à la chasse notamment pour les nouveaux permis qui bénéficient d'un accès gratuit à Cocagne pendant 2 ans.

## MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

### FORMATION ET EXAMEN AU PERMIS DE CHASSER

La fédération dispose à Crest de son centre de formation et d'examen à la pratique de la chasse. Sous l'autorité d'un inspecteur de l'Office Français de la Biodiversité, l'examen débute par l'exercice pratique qui comporte quatre modules puis une partie théorique en salle. Le candidat doit répondre à 10 questions sur une application connectée à Internet. Les dates d'examen sont réparties sur 8 semaines de mars à décembre pour des groupes de 8 à 10 candidats par jour.

#### Résultats aux examens

Saison de chasse	Candidats inscrits	Candidats reçus	Réussite à l'examen
2020/2021	322	252	78.26%
2021/2022	318	232	72.95 %

### VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

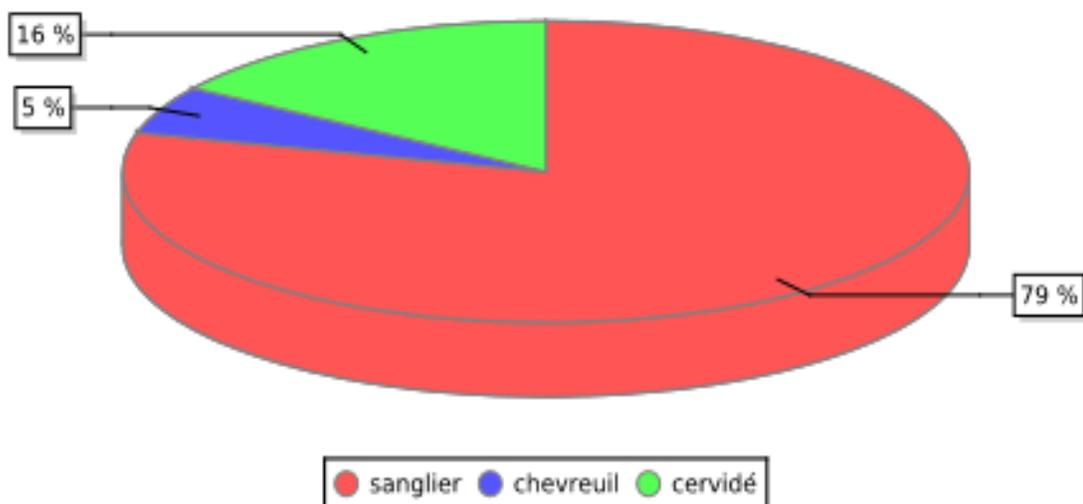
Drôme	Nombre validations annuelles	Nombre de validations temporaires
2019/2020	11183	165
2020/2021	10793	111
2021-2022	10610	136

## INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER

L'activité du secrétariat des dégâts reste soutenue comme le démontre le tableau suivant :

	Indemnisations			Estimateurs	
	Nombre de dossiers réceptionnés	Nombre de dossiers indemnisés	Montant des indemnisations en € (*)	Nombre de vacations	Nombre de km parcourus
<u>2020/2021</u> du 01/07/2020 au 30/06/2021	219	158 (*)	149 169 (*)	878	23 753
<u>2021/2022</u> du 01/07/2021 au 30/06/2022	315	213 (*)	196 254 (*)	1 114	29 795
<u>2022/2023 (en cours)</u> du 01/07/2022 au 30/06/2023 (*) mars 2023	111 (*)	59 (*)	58 244 (*)	312 (*)	9 262 (*)

**Répartition des dégâts par espèces**  
 Répartition des dégâts par espèces



## FORMATION ET EDUCATION DES ADHERENTS

### Piégeurs agréés avec l'Association des Piégeurs Agréés de la Drôme.

La formation à l'agrément de piégeur a été réalisée pour 21 nouveaux piégeurs pour 2021/2022.

### Certificat de capacité pour la pratique de la chasse à l'arc.

32 chasseurs formés en mai et juin 2022 par la FDC et l'ACAD sur le site de la FDC à CREST.

### Hygiène de la venaison.

15 chasseurs ont reçu la formation sur les règles applicables aux denrées alimentaires d'origine animale sur 2021/2022.

### Garde-chasse particulier.

La formation de garde-chasse particulier a été effectuée pour 19 personnes pour 2021/2022.

### Responsable de battue – Sécurité à la chasse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action sécurité des chasseurs et des non-chasseurs du SDGC la formation des responsables de battues des ACCA et chasses privées a débuté en septembre 2015. Ce sont 2903 chasseurs ont été formés au 30 juin 2022.

### Formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse

Cette formation instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020 oblige tous les chasseurs à suivre cette formation tous les 10 ans.

Ce sont 1000 chasseurs formés par an.

### Formation au secourisme canin

La fédération a mis en œuvre une séquence pédagogique sur le secourisme canin et humain avec pour intervenant les sapeurs-pompiers spécialisés dans le soin animalier et le médecin vétérinaire commandant Christophe HUGNET, vous trouverez tous les renseignements pour vous inscrire sur votre site de la fédération.

## STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE DES ACCA/AICA

Le président de la fédération doit approuver les statuts et les règlements intérieurs et de chasse des ACCA et AICA. La fédération demande aussi la transmission du compte rendu d'assemblée générale.

En 2021/2022 sur les 342 ACCA et 17 AICA, il y a 6 ACCA qui n'ont pas satisfaites à ces obligation administratives obligatoires.

Un courrier de rappel a été fait aux retardataires.

Les modèles de compte rendu, statuts et Règlement Intérieur et de Chasse sont accessibles dans l'espace adhérent du site internet de la FDC

## GESTION DES ACCA/AICA ET DES PLANS DE CHASSE INDIVIDUELS

Le décret est entré en vigueur le 27 décembre 2019. Il concrétise les conséquences réglementaires de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité et modifiant les missions des fédérations de chasseurs.

Le décret confie au président de la fédération, la gestion et la coordination des ACCA sur les obligations à caractère administratif et associatif ainsi que l'attribution des espèces de grand gibier et petit gibier de montagne soumises à plan de chasse.

### Activités

Type	Nombre actes officiels Président FDC 2021	Nombre actes officiels Président FDC 2022
Opposition de conscience	22	14
Oppositions cynégétiques	36	14
Agrément AICA	1	1
Apport / Réintégration terrains	11	10
Modification réserves	1	7
Sanction disciplinaire	2	3
Plan de Chasse Individuel	1306	36

Le président de la fédération est compétent pour prononcer des sanctions à l'encontre des chasseurs ayant commis une faute grave au sein des ACCA et AICA.

## ASSOCIATIONS DE CHASSES SPECIALISÉES

Liste et coordonnées des associations du département.



**ADCGG**  
Association Départementale  
des Chasseurs de Grand Gibier  
Jean-Paul BONNARD  
06 50 16 17 61  
jean-paulbonnard@orange.fr



**ADUCC**  
Association Drômoise  
d'Utilisation de Chiens de Chasses  
Michel GARAIX  
06 12 45 63 78 - aducc@orange.fr



**ARTEMISS**  
Françoise DE LILLO  
06 42 70 96 27  
artemiss.drome@gmail.com



**ADVEST**  
Association Départementale des Equipages  
de Vénérie sous Terre  
Max PECOUL  
06 68 64 91 83 - pecoul26@orange.fr

**AICA BASSE ISÈRE**  
Laurent TILLET  
06 04 65 08 23 - tilliet.laurent@neuf.fr



**AFACCC 07/26**  
Association Française pour l'Avenir de La  
Chasse aux Chiens Courants  
Sébastien AUNAVE - Président de l'AFACCC 07/26  
06 10 12 41 26 - sebastien.aunave@wanadoo.fr  
Vincent ALEZE (interlocuteur 26)  
06 73 35 05 14 - aleze.vincent@wanadoo.fr



**AGFCHPV**  
Association Gestion Faune et Chasse sur les  
Hauts Plateaux du Vercors  
Gérard ALLIER  
06 73 84 45 11 - gerard.allier@orange.fr



**ANCLATRA**  
Association Nationale des Chasseurs  
de Lapin et de Défense des Chasses  
Traditionnelles  
Michel VADON  
06 73 55 61 98 - michelvadon@orange.fr



**CNB**  
Club National des Bécassiers  
Noël ILLY  
06 89 04 84 19  
nono.montelimar@wanadoo.fr



**APAD**  
Association des Piégeurs Agréés de la Drôme  
Etienne PASCAL  
06 66 48 31 50 - apad0759@orange.fr



**FRSH**  
Fédération des Rencontres Saint Hubert  
Jean-Louis GALLICE  
06 77 38 35 27  
Jean-louis.gallice@orange.fr



**UNUCR**  
Union Nationale pour l'Utilisation  
de Chiens de Rouge  
Philippe JOANNIN  
06 10 68 55 80 - Philippe.joannin@onf.fr



**ACAD-26**  
M. MOULIN Ludovic  
06 28 57 94 48 - a.c.a.drome@gmail.com



**ADJC**  
Association Départementale des Jeunes  
Chasseurs de la Drôme  
Kevin CHASTANG  
06 77 09 95 18 - ADJC26@outlook.fr

## CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES

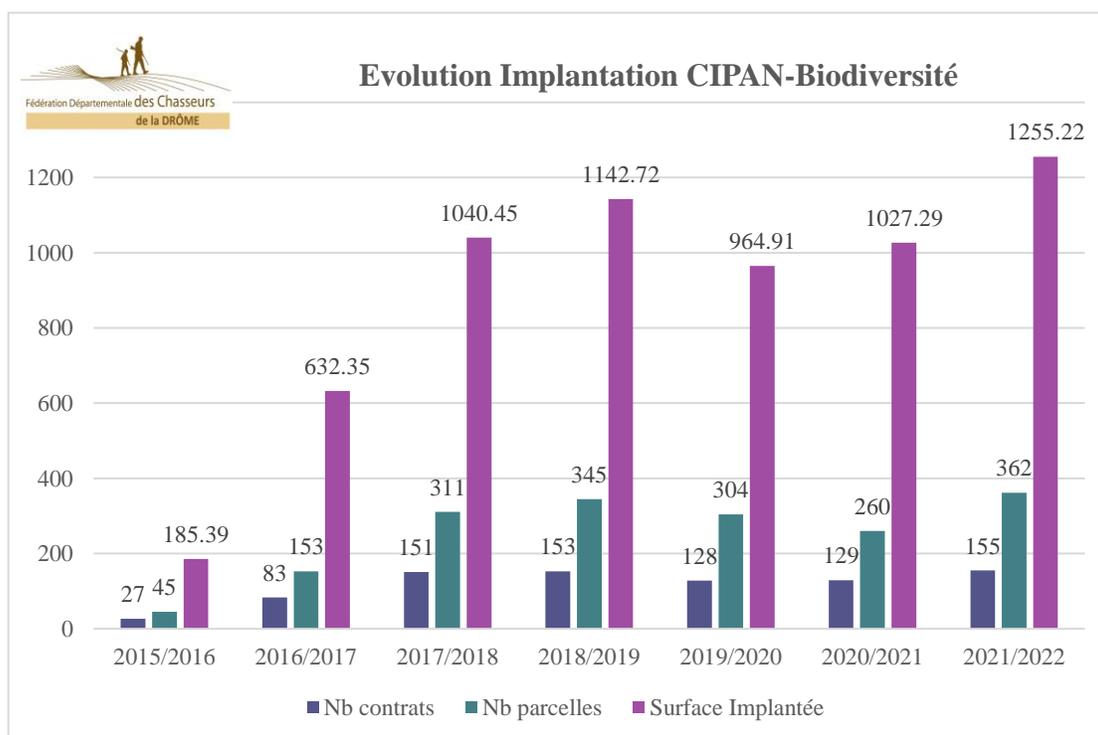
### ACTIONS BIODIVERSITE

☞ Favoriser le développement de cultures intermédiaires et jachères

L'implantation de culture intermédiaires favorables pour la biodiversité (CIPAN, CIPNAB, jachères favorables à la biodiversité) induit un travail supplémentaire dans les rotations des cultures mais présente plusieurs avantages, notamment : limiter l'érosion, piéger les nitrates, fournir un abri et des ressources trophiques aux animaux sauvages, favoriser le développement d'insectes pollinisateurs....

#### Objectifs du projet

- Maintien de couverts diversifiés dans les espaces agricoles cultivés (mélanges spéciaux biodiversité)
- Planter des cultures destinées à favoriser la présence de nourriture pour avifaune, mammifères et insectes pollinisateurs
- Améliorer la biodiversité dans des espaces de « nature ordinaire »



## ☞ Suivi du Lièvre variable dans les Alpes du Nord par des méthodes génétiques

Le lièvre variable (*Lepus timidus*) est une espèce « emblématique », inféodée aux milieux d'altitude, et dont la chasse est autorisée. Le changement climatique fait peser sur l'espèce de nombreuses inquiétudes. L'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) coordonne des programmes de suivi de l'espèce. Pour autant, les connaissances sur l'espèce sont encore insuffisantes. La recherche de méthodes innovantes pour le suivi des effectifs est un objectif que les fédérations des chasseurs proposent d'animer.

### Objectifs :

- Mieux connaître l'abondance de lièvre variable
- Connaître le niveau d'hybridation entre le lièvre variable et le lièvre européen
- Développer une méthodologie de suivi innovante pour l'espèce

### Description de l'action :

- Définition et choix des zones test, parcours des secteurs par temps de neige pour la collecte de crottes, analyse ADN des crottes pour connaître le nombre d'individus sur la zone, rédaction de rapports et communication.
- Parcours des secteurs par temps de neige pour la collecte de fèces
- Analyse ADN des fèces pour connaître le nombre d'individus sur la zone
- Rédaction de rapports et communication
- Porté à connaissance des résultats obtenus auprès des pilotes du SRCE (DREAL, Région) pour une diffusion auprès des acteurs de l'aménagement du territoire

- **Nombre de sites prospectés** : 2 nouveaux sites en 2021/2022 sur Bouvante  
Derbounouse  
Font d'Urle

### - Nombre d'échantillons (crottes) récoltés :

Derbounouse : 24 échantillons en 1 sortie  
Font d'Urle : 30 échantillons en 2 sorties

Au total, 54 échantillons ont été transmis au laboratoire Antagène, et 30 empreintes génétiques de lièvres ont été différenciées :

Site	Espèce	XX	XY	Total général
Bouvante	<i>europaeus</i>	15	15	30
	<i>timidus</i>	0	0	0
	hybride	0	0	0

### ↳ Education à l'environnement

Une mutation du rapport entre l'homme et la nature est de plus en plus évidente dans notre société. L'omniprésence de la question du bien-être animal dans tous les médias et la sublimation de la « nature » dans l'esprit du public en sont les symptômes les plus visibles.

Sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'environnement, au fonctionnement des écosystèmes et à leurs composants biologiques est une nécessité pour garantir la préservation de la biodiversité. Cependant, raisonner « écosystème » sans inclure dans la réflexion la présence des activités humaines et leurs interactions avec les milieux naturels ou semi-naturels, peut conduire à une appréhension biaisée ou parcellaire de la complexité des systèmes.

Les dernières actualités nationales montrent que le rapport entre la société et les diverses pratiques de la chasse évoluent aussi. Ce rapport peut différer selon les espèces. Le cerf, par exemple, est une espèce emblématique de certaines forêts de notre région. Il a souvent l'image de « roi de la forêt » pour le grand public. Ça chasse peut donc être mal vue alors qu'il peut causer des problèmes dans certaines cultures ou compromettre la régénération des peuplements forestiers si ses populations sont mal gérées. De même, la conservation de nombreuses zones humides dépend de la persistance d'activités humaines comme la pisciculture ou la chasse, sans lesquelles ces milieux ne seraient pas entretenus, et évolueraient spontanément vers des formations forestières moins intéressantes écologiquement.

L'originalité de l'approche proposée est d'amener le public cible à appréhender la conservation de la nature dans une démarche pragmatique.

La FDC26 travaille avec BIODI'VERT sur la conception de catalogue pédagogique et d'outils pédagogique pour mener des opérations d'éducation en milieu scolaire. Ce travail a débouché sur la mise en place d'une convention de partenariat pour que BIODI'VERT intervienne dans les écoles pour le compte de la FDC 26 depuis le 06 juillet 2020.

Le travail de conception de supports pédagogiques continue avec cette structure.

- **Temps consacré au projet** : 13 jours
- **Public** : 479 enfants de 3 à 12 ans

Après l'acquisition de mallettes pédagogiques et de documents pédagogique, l'entreprise Biodi'vert a travaillé sur la conception et la réalisation d'outils pédagogiques pour les interventions en classe et à l'extérieur.



## ACTIONS SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET NON CHASSEURS

### ☞ Prévention des collisions

Les populations d'ongulés sauvages et les infrastructures routières ont fortement progressé durant ces dernières années. Aujourd'hui les conflits se font de plus en plus sentir avec une augmentation des collisions routières entre les automobilistes et les ongulés sauvages.

Ces zones de collisions peuvent être limitées par la mise en place de piquets réflecteurs limitant le franchissement des aménagements routiers par la faune. Lorsqu'un véhicule approche, les phares se reflètent dans le piquet et renvoient un faisceau lumineux sur le côté.

- **Nombre de piquets** : 176 piquets en 2022 ; 220 piquets en 2020 et 215 en 2018
- **Nombre de kms de routes équipées** : 4,136 km
- **Nombre de tronçons équipés** : 7



Les points de collision sont identifiés via l'application VIGIFAUNE, développée par les FDC de la région AURA, dans le cadre d'une CPO (Infra), est accessible par tous et téléchargeable gratuitement. Cette application nous permet d'identifier les tronçons accidentogènes et ainsi évaluer l'efficacité des dispositifs anticollision mis en place.

### **Concertation avec les acteurs de la gestion des voiries et pose de piquets réflecteurs :**

Plusieurs réunions de terrains ont eu lieu et ont permis de valider les tronçons accidentogènes à équiper.

Ce sont deux permissions de voirie qui ont été accordées par le Département de la Drôme validant 7 tronçons équipés de piquets anticollisions.

La fédération dispose de remontées d'informations sur la localisation des collisions, notamment grâce à l'application Vigifaune créée à cet effet avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la CPO « SRCE Infra ».

Une fois les tronçons les plus accidentogènes identifiés, des piquets réflecteurs et/ou des panneaux indicateurs lumineux de traversée d'animaux sont installés.

#### Zone Allan Espeluche RD 126:

- Nombre de tronçons de route équipés : 1
- Nombre de piquets installés : 30

Longueur du tronçon : 300 m



#### Zone Donzère RD 541 -Valaurie RD 133:

- Nombre de tronçons de route équipés : 2
- Nombre de piquets installés : 107

Longueur du tronçon : 1054 m



### Zone Grignan RD 133:

- Nombre de tronçons de route équipés : 2
- Nombre de piquets installés : 62

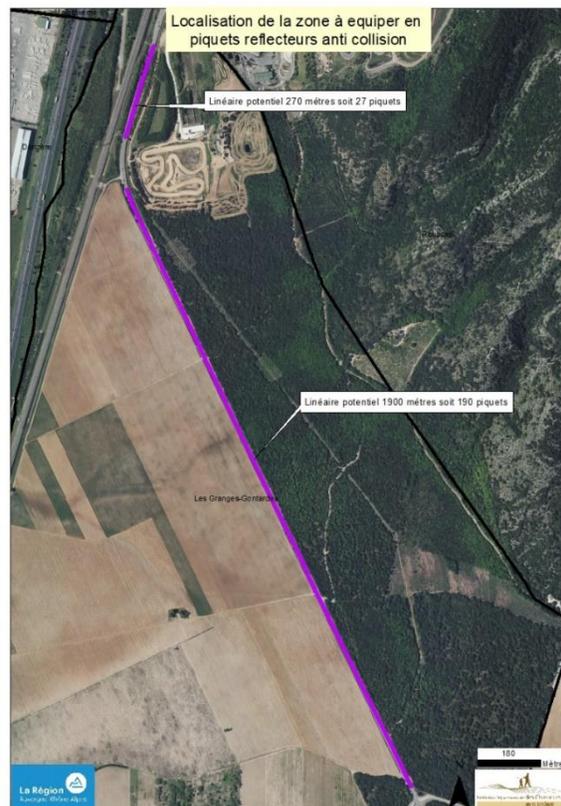
Longueur du tronçon : 612 m



### Zone Les Granges Gontardes RD 133:

- Nombre de tronçons de route équipés : 2
- Nombre de piquets installés : 217

Longueur du tronçon : 2170 m



### ☞ Traitement des déchets de venaison

Le nombre de grands ongulés est en augmentation constante dans l'ensemble des départements de la région. La venaison correspond à l'ensemble de la viande de gibier récupérée et destinée à la consommation après éviscération d'un animal abattu en exercice de chasse.

Les déchets de la venaison correspondent aux sous-produits générés par le traitement de cette viande de gibier ou venaison. Il s'agit de matières dites de « catégorie 1 et 2 », telles que définies dans le règlement (CE) n°1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre. Il peut s'agir des :

- Viscères, peau, os, sabot, cornes, bois, soies des animaux classés gibier,

Les chasseurs font face à une quantité de déchets croissante qu'il devient de plus en plus difficile d'éliminer sans provoquer des gênes olfactives, sanitaires ou visuelles.

Le traitement des déchets de la venaison par la mise en place d'un réseau de collecte et d'envoi à l'équarrissage doit permettre de résoudre divers gênes et problèmes induits par les pratiques actuelles :

- Sanitaires : pour des enjeux de santé publique car le stockage et la putréfaction des déchets peut être source de risques directs via les bacs à ordures ou indirects par transmission des pathogènes vers la faune locale (souvent auprès d'espèces opportunistes régulièrement au contact de l'Homme : renard, corvidés, rongeurs, animaux domestiques, ...).
- Olfactifs : par putréfaction dans le milieu naturel ou sur les lieux de dépôts des bacs à ordures ménagères ;
- Eco toxicologique : avec des risques potentiels de bioaccumulation des résidus de plomb dans la chaîne alimentaire qui peuvent concerner des espèces à forte valeur écologique et patrimoniale (Gypaète barbu, Aigle royal, ...)
- Émotionnels : liés à l'impact visuel d'éventuels charniers pour des non-initiés.

La volonté de traitement des déchets de la venaison est un acte citoyen attestant du caractère responsable des chasseurs de la région. Le projet permettra en parallèle de minimiser certains risques sanitaires (plomb, pathogène), prévenir de déséquilibres dans les écosystèmes (surdensités de la faune opportuniste) et donc de préserver la biodiversité et la santé humaine. L'équarrissage est une solution viable à grande échelle. Les fédérations ont donc travaillé sur les solutions à déployer pour le stockage et la collecte.

La création de points de collectes mutualisés sur tout le département est le préalable à l'organisation d'un système de récupération par les entreprises d'équarrissage.

Cela permettra de diminuer les coûts de collecte pour les sociétés de chasse et de résoudre les problématiques sanitaires et olfactives.

## Bacs équarrissage : 40



Tous les détenteurs du droit de chasse adhérents (et à jour de leur cotisations) pour la saison en cours ou à venir

Le bac d'équarrissage est mis à disposition par la FDC 26 .



☞ Sécurité à la chasse et prise en compte des autres usagers de la nature :  
déploiement de postes de tir surélevés

Les fédérations des chasseurs sont favorables à un véritable partage de la nature, permettant à toutes les activités d'être pratiquées sur le territoire simultanément. Cependant, les pressions se font de plus en plus fortes pour réclamer l'interdiction de la chasse, notamment le dimanche. La mise en place de plateformes de tir surélevées sur les territoires de chasse contribue à améliorer la sécurité de tous (garantie de tirs fichants).

Afin d'améliorer la sécurité durant les battues notamment, les FDC, avec la concours du conseil régional, proposent à leurs sociétés de chasse des postes de tir surélevés à moindre coût.

Ces postes de tir sont à 100% régional (bois, traitement, découpe...).

Réalisation des approvisionnements et répartition des postes de tirs surélevés aux territoires de chasse.



2022 constitue la sixième année de mise en œuvre

Comme les années passées, la CPO a permis de financer 300 des 600 points hauts mis à disposition des sociétés de chasse. Sur les 600 points hauts un panneau d'information est mis en place avec le logo de la région.

**Nombre de postes de tirs surélevés mise en place depuis  
2017 : 2100**

## ACTIONS SUIVIS DES GRANDS PREDATEURS

### ☞ Suivi des grands prédateurs (loup-lynx) par pièges photographiques

Le loup et le lynx sont deux espèces protégées dont les effectifs augmentent significativement en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette progression continue à générer des conflits avec le monde agricole et cynégétique.

Ces deux espèces font l'objet d'un suivi coordonné par l'OFB (ex réseau ONCFS loup-lynx), basé notamment sur des campagnes d'observation de traces en hiver pour l'aire de présence et de hurlements provoqués pour l'évaluation du succès de la reproduction.

L'action a pour objectif prioritaire d'apporter des éléments complémentaires précis sur l'état des populations de prédateurs. Les pièges photos seront répartis, par la fédération, à des endroits clefs du département ou distribués aux chasseurs ou éleveurs si besoin sous contrôle de la fédération des chasseurs dans le but d'augmenter la sensibilité de détection de la présence des grands prédateurs en compléments des suivis effectués dans le cadre du réseau loup-lynx.

Le projet a pour objectif secondaire de contribuer à la détection de nouvelles espèces et/ou de la colonisation de la région par des espèces exotiques envahissantes : chien viverrin, chacal doré, raton laveur ...

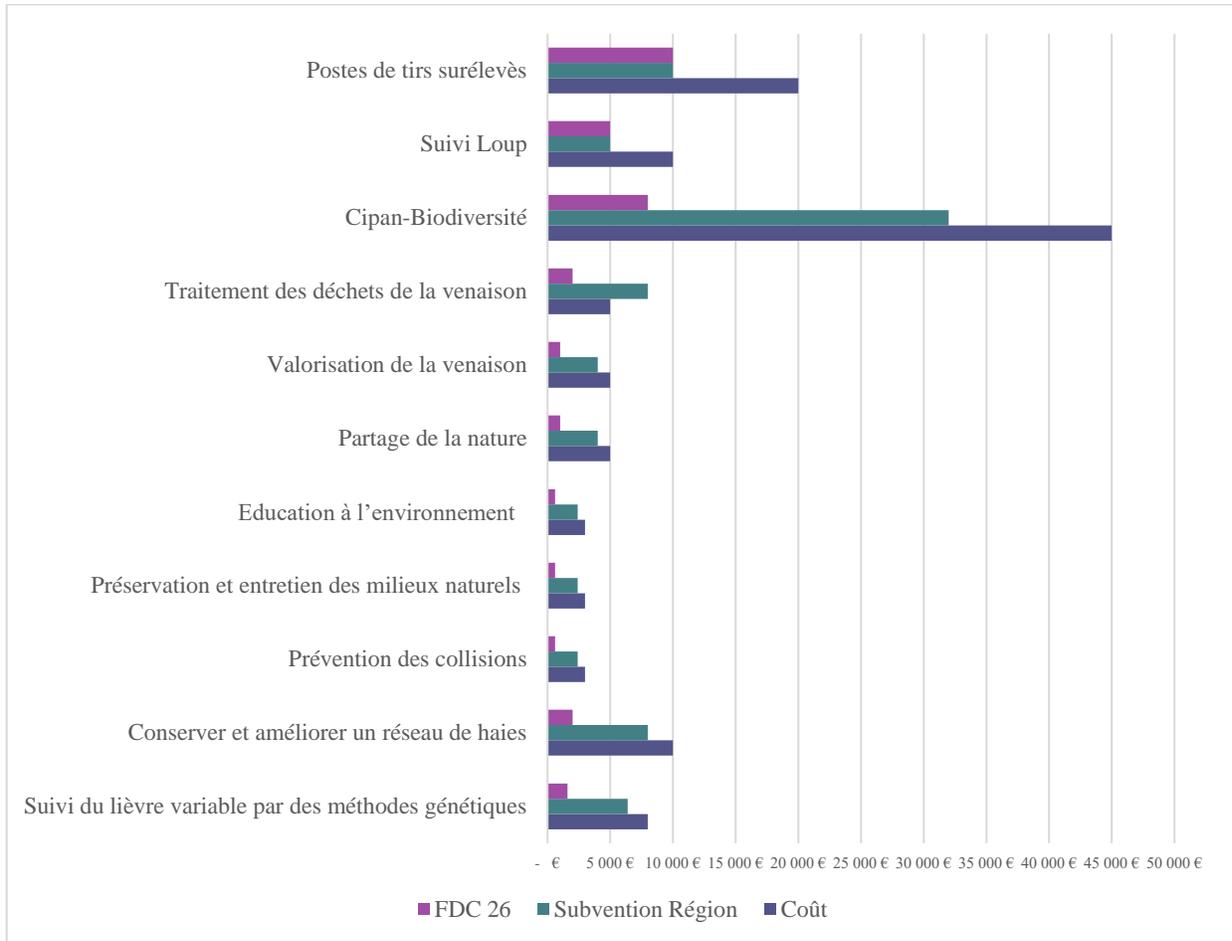
### **Description de l'opération**

- Achat de 72 pièges photo (appareils « dit fixe » et appareils GSM).
- Suivi des populations de loups par piège photographique.
- Objectifs : Améliorer les connaissances sur le prédateur (mise en évidence d'une meute, d'une reproduction, de corridors de déplacements, de rythmes saisonniers...), comprendre ses déplacements pour mieux appréhender l'acte de prédation.

Appareils photographiques en place avec une information sur la participation de la région AURA.

Grâce aux déploiements de tous ces appareils à l'échelle départementale et à la remontée d'informations régulières des chasseurs, cela a permis à la FDC 26 de faire actualiser les chiffres et les meutes de loups drômoises auprès des services de l'Etat.

## PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**La Région soutient les chasseurs**

- Amélioration des conditions de chasse
- Préservation et amélioration de la biodiversité
- Communication et partage de l'espace

**2022-2024 : 3,8 millions d'euros investis par la Région**

suvergnrhonAlpes.fr



Fédération des chasseurs de la Drôme  
ou l'écologie en actions

Association agréée au titre de la protection de l'environnement



Fédération Nationale  
des Chasseurs

## ECO-CONTRIBUTION

### CONTEXTE

Le dispositif d'écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc.



La fédération s'est engagée sur trois projets à savoir l'implantation de haies, les semis de cultures intermédiaires pour la biodiversité, le suivi des oiseaux migrateurs du programme de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique. La prise en charge de ces dossiers est d'environ 81 000 euros par an pour les projets drômois.

Pour la vague d'actions programmée à partir de 2022 la fédération a déposé quatre dossiers et deux furent retenus par l'OFB.

## SUIVI DES OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES POUR LES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES DE L'ISNEA - VALIDÉ

De par sa position géographique le département de la Drôme est une terre de passage et d'accueil pour une grande diversité d'oiseaux migrateurs. Elle endosse de fait une responsabilité pour leur protection.

Le suivi des populations d'oiseaux est un phénomène relativement récent en France (au plus 30 ans d'ancienneté). Ces suivis sont standardisés à l'échelle nationale, voire européenne, afin d'estimer les variations dans le temps et dans l'espace des effectifs d'oiseaux ou de leur niveau d'abondance. Cela permet, entre autres, de calculer des tendances sur le moyen/long terme. Les séries de données obtenues serviront de base pour l'évaluation de l'état de conservation des oiseaux, de même pour l'élaboration de documents de références telles que les listes rouges nationales et régionales. Des indicateurs régionaux et nationaux (par espace et par espèce) seront produits afin d'alimenter les débats (ex : CDCFS) ou les observatoires de la biodiversité en Auvergne-Rhône Alpes et ONB. L'ensemble de ces résultats servira donc autant pour répondre à des enjeux nationaux ou internationaux qu'à des problématiques locales dans lesquels la FDC26 est impliquée.

Les estimations d'abondance servent en particulier à s'assurer que la chasse ne les met pas en danger et ne compromet pas « (...) les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution » (article 7 de la directive Oiseaux). Ces suivis contribuent à adapter les prélèvements en fonction de l'évolution des effectifs, dans un processus de gestion adaptative.

La FDC contribue à la récolte de données pouvant être mobilisées dans le cadre de différentes politiques publiques :

- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : quotas de prélèvement pour l'Alouette des champs, Caille des blés, Turdidés
- CDCFS : classification des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
- Processus de gestion adaptative : Tourterelle des bois

La FDC26 met, aussi, en place depuis plus de 15 ans les protocoles nationaux STOC ( Suivi temporel des Oiseaux Communs) et SHOC (Suivi Hivernaux des Oiseaux Communs) sur son département.

Sur les 20 espèces, historiquement suivis par le réseau Oiseaux de passage (OFB,FNC,FDC), la FDC a choisi de compter 15 espèces à enjeux national et départemental :

- Alouette des champs, Caille des blés
- Pigeon ramier, Pigeon colombin et Tourterelle des bois,
- Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Grive musicienne et Merle noir,

- Corneille noire, Corbeau freux, Pie bavarde, Geai des chênes, Etourneau sansonnet,

Au surplus toutes les autres espèces contactées sont prises en compte dans les enregistrements terrain et à titre d'exemple :

Bruant Proyer (bioindicateur des milieux agricoles), Rouge-Gorge familier (bioindicateur milieux forestiers ), Hirondelle de fenêtre et Martinet noir (milieux bâtis) , Pinson des arbres (généraliste)

Le protocole STOC est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute. Ces points d'écoute se trouvent à l'intérieur d'un carré de 2 Km\*2 Km.

Suivis réalisés d'avril à juin.

Principe : Réalisation d'échantillonnages ponctuels simples (EPS), c'est-à-dire un dénombrement de l'avifaune par un observateur en un point fixe pendant une durée de 5 minutes.

Prérequis : identification à vue et au chant (espèces chassables et nuisibles en priorité).

Le protocole SHOC est basé sur des comptages visuels et auditifs d'oiseaux à partir de transects le long desquels l'observateur se déplace (10 transects). Ces suivis sont réalisés en décembre et janvier.

Principe : Dénombrement de tous les individus de chaque espèce d'oiseaux présents sur un transect de 3 kilomètres.

Prérequis : Identification à vue (espèces chassables et nuisibles en priorité).

La fédération suit la migration active diurne postnuptiale (comptage au col). Ce suivi consiste à répertorier (nombre et espèce) tous les oiseaux observés par jumelle au col de la Roche sur Grâne.

Principe :

Dénombrement de tous les individus de chaque espèce d'oiseaux en migration active à proximité du site de migration.

Prérequis : Identification à vue et au cri de contact (espèces chassables et nuisibles en priorité).

Méthode :

- Comptage à l'unité (estimation uniquement lors de très gros passages),

- Espèces cibles (migrateurs terrestres + oiseaux d'eau) + espèces annexes.

- Détection :

Pour les passereaux : repérage à l'œil nu uniquement (utilisation des jumelles uniquement pour identification),

Autres espèces : recherche aux jumelles + longue vue.

- Indication succincte de la météo (sens et intensité du vent),

- Prise de note sur bordereau spécifique,

- Compteurs manuels indispensables,

- Dates de gros passages migratoires nécessitent d'être à plusieurs techniciens.

Plan d'échantillonnage :

Homogénéisation et stabilité du protocole pour une standardisation des résultats :

- Période d'inventaire : 10 octobre au 10 novembre,

- 3 matinées de suivi par semaine les lundi, mercredi et vendredi,
- Possibilité de reporter une session lors de conditions météorologiques très défavorables,
- Matinée de 4 heures à partir de l'heure légale du lever du soleil,
- Nécessite une coordination via des messages d'alerte (ex : journée très favorable à la migration).
- Conditions optimales d'observation :  
Absence de pluie soutenue et/ou de brouillard dense (visibilité de l'observateur),  
Absence de vent fort (audition de l'observateur).

**Territoire de réalisation :**

- Suivi de la migration active diurne postnuptiale (« comptages au col »)
- 1 site : La Roche sur Grâne
- Suivi Hivernal des Oiseaux Communs – SHOC :
- 10 sites : Crest, Bézaudun sur Bine, Charpey, Châteauneuf sur Isère (2) , Curnier, Montvendre, Pierrelatte, Réauville, Upie.
- Suivi Temporel des Oiseaux Communs – STOC
- 14 sites : Crest, Chalancon, Châteauneuf sur Isère (2 ), Livron sur Drôme, Mirmande, St Thomas en Royans, Saint Michel Sur Savasse, Chateaudouble, Charpey, Montmeyran, Montvendre, Upie, Réauville.

**Montant prévisionnel pour la totalité de la demande : 13 238,00 €**

**Plan de financement**

Montant d'aide sollicité « éco-contribution »	13238,00 €
Dont	
Financement de l'OFB	8825,33 €
Fonds biodiversité part chasseurs	4412,67 €

## PLANTATION DE HAIES BIODIVERSITÉ - VALIDÉ

Les haies champêtres sont précieuses et utiles à tous. Elles jouent de nombreux rôles d'intérêt général (protection de la ressource en eau, protection des cours d'eau, lutte contre l'érosion des sols, limitation des risques d'inondation), mais aussi agronomiques (contribution au bien-être animal, effet brise vent, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures, ressource potentielle en bois-énergie) et environnementaux (corridors, sites de reproduction et d'alimentation, abris pour de nombreuses espèces animales, supports de diversité végétale).

Avec les bosquets et les arbres isolés, les haies façonnent les paysages. Constitué spontanément au fil des générations, ce patrimoine ne doit plus systématiquement être délaissé ou supprimé, car il contribue pleinement à répondre aux enjeux locaux et régionaux de Trames Vertes et Bleues, tels qu'exprimés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Ces fonctions d'intérêt général justifient l'intervention de la FDC26 pour les travaux de plantation des haies bocagères situées sur le territoire départemental. Ces plantations sont complémentaires notamment des politiques « Eaux » engagées par les Syndicats de rivière ou par les communautés de communes, aussi dans le cadre d'Agrifaune dont une action régionale « Haies et pieds de haies » et « agroforesterie » a été engagée. Également en complément du plan de relance "Plantons des haies" pour lequel la FDC26 est labellisée dans le cadre du consortium "Plantons en Drôme" avec la Chambre d'Agriculture, l'Association Drômoise d'Agroforesterie, le PNR Vercors, Valence-Romans Agglo et la LPO.

La convention de partenariat de 2015 renouvelée en 2022 avec la chambre d'agriculture répond à une dynamique locale qui a fait émerger de nombreux porteurs de projets du monde agricole et de la chasse qui ne peuvent être pris en charge dans le cadre du plan de relance « plantons des haies ». L'écocontribution doit naturellement permettre la réalisation de ces opérations qui au niveau local montent en charge.

Il s'agit de contribuer aux aménagements de réhabilitation d'écosystèmes agricoles par l'implantation d'infrastructures agroécologiques et ainsi reconstituer des éléments fixes du paysage et des habitats semi-naturels situés à proximité des parcelles cultivées sur les espaces drômois de la vallée du Rhône. La fédération est depuis 2021 labellisée dans le cadre du plan de relance « plantons en Drôme » afin d'accompagner les exploitants et parties prenantes dans le diagnostic, conseils et la mise en œuvre directe des plantations. Un cortège d'essence comprenant exclusivement des feuillus arbustifs et arborescents forestiers et fruitiers est défini pour chaque porteur de projet à l'issue des formations « planter et entretenir des haies à l'échelle de son exploitation ». Ces formations sont conduites par la chambre d'agriculture et la FDC, avec l'appui technique de « Mission Haie Aura ».

**Montant prévisionnel pour la totalité de la demande : 64 026,00 €**

### **Plan de financement**

Montant d'aide sollicité « éco-contribution »	64026,00 €
Dont	
Financement de l'OFB	42684,00 €
Fonds biodiversité part chasseurs	21342 €

### **DOSSIERS RECALÉS**

#### **- Geocerf**

Répartition spatio-temporelle et réponses comportementales des Cerfs soumis à la prédation, au réchauffement climatique et aux activités de loisirs .

Depuis la seconde moitié du vingtième siècle en Europe, les Cervidés sont en pleine expansion démographique et spatiale. Cette évolution est liée à une multitude de facteurs favorables tels que l'augmentation de la surface forestière, les changements de pratiques agricoles, des opérations de repeuplement, la mise en place des plans de chasse, l'élimination des grands prédateurs...

Dans la Drôme, des opérations de repeuplement ont eu lieu dans le Vercors dans les années 50-60. Rapidement les populations se sont développées et grâce aux plans de chasse qui limités au début fortement l'exploitation cynégétique, les acteurs locaux ont pu commencer à prélever quelques individus tout en permettant aux espèces de poursuivre leur progression.

Celle-ci s'est amplifiée au point que la régénération naturelle souhaitée par les forestiers pouvait être remise en cause par endroit à la fin des années 90 début 2000. Ces populations ont ensuite débordé et peuplé les massifs contigus.

Depuis 2001, les populations de cervidés sont donc suivies sur le massif du Vercors avec les Indicateurs de Changement Ecologique : indicateurs validés, partagés et mis en place par l'ensemble des partenaires du territoire. Ces indicateurs doivent permettre d'appréhender les variations temporelles des effectifs et sur le long

terme d'assurer une gestion conservatrice des populations à travers l'établissement des plans de chasses triennaux.

Jusqu'à lors, l'analyse des ICE et de la réalisation des plans de chasse suffisait amplement à ajuster les attributions pour les années suivantes. Mais d'autres facteurs interagissent sur les populations et leurs milieux : le loup (effet direct vs effet indirect), le réchauffement climatique (saison estivale de plus en plus sèche, des hivers de moins en moins rigoureux...), le plan de reboisement avec des plantations d'essences plus résistantes aux conditions climatiques mais peut être plus appétentes pour les Cervidés, le développement d'activités nature... L'ensemble de ces facteurs est pour le moment difficilement quantifiable et on ne sait dans quelle mesure ils peuvent influencer sur la dynamique et la répartition des populations.

Toutefois, certains de ces facteurs sont susceptibles de se traduire par :

- un déplacement effectif des populations de cervidés vers d'autres zones moins affectées (conséquence à prendre en compte dans la définition des plans de chasse) et/ou des biais dans les suivis des populations de cervidés (variations dans la détectabilité des animaux en fonction de leurs adaptations comportementales aux pressions).

Pour améliorer la gestion adaptative des populations d'ongulés en tenant compte de l'impact des multiples facteurs pouvant affecter la répartition spatio-temporelle des cervidés et leur évolution numérique, il devient nécessaire d'analyser finement l'utilisation de l'espace par les animaux au regard des paramètres de pression énoncés ci-dessus.

**Montant prévisionnel pour la totalité de la demande : 178048,00 €**

### **Plan de financement prévisionnel**

Montant d'aide sollicité « éco-contribution »	178048,00 €
Dont	
Financement de l'OFB	118698,67 €
Fonds biodiversité part chasseurs	59349,33 €

- Cipan-B

La mise de place de CIPAN-Biodiversité répond à une obligation réglementaire prévue par le programme d'actions de la directive nitrates et de ses déclinaisons régionale et départementale, notamment celle qui définit les zones vulnérables aux nitrates.

La destruction de ces CIPAN a réglementairement lieu dès le 1er décembre et supprime donc des zones de couvert et d'alimentation en période hivernale, période généralement sensible pour la faune sauvage.

Mises en place depuis la campagne 2015/2016 par la FDC26, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 26, ces «CIPAN- Biodiversité», alternatives aux CIPAN classiques, font l'objet d'un cahier des charges précis que l'exploitant s'engage à respecter à travers un contrat qu'il signe avec la FDC26.

Le mélange de semences utilisé est le Chlorofiltre® Mix+ de Jouffray-Drillaud (adapté à la plupart des rotations et à l'agriculture biologique)

- Radis asiatique (4%)
- Avoine rude - semence biologique - ( 72%)
- Phacélie (4%)
- Vesce de printemps (12%)
- Trèfle d'Alexandrie (8%)

**Montant prévisionnel pour la totalité de la demande : 85 684,00 €**

**Plan de financement prévisionnel**

Montant d'aide sollicité « éco-contribution »	178048,00 €
Dont	
Financement de l'OFB	118698,67 €
Fonds biodiversité part chasseurs	59349,33 €

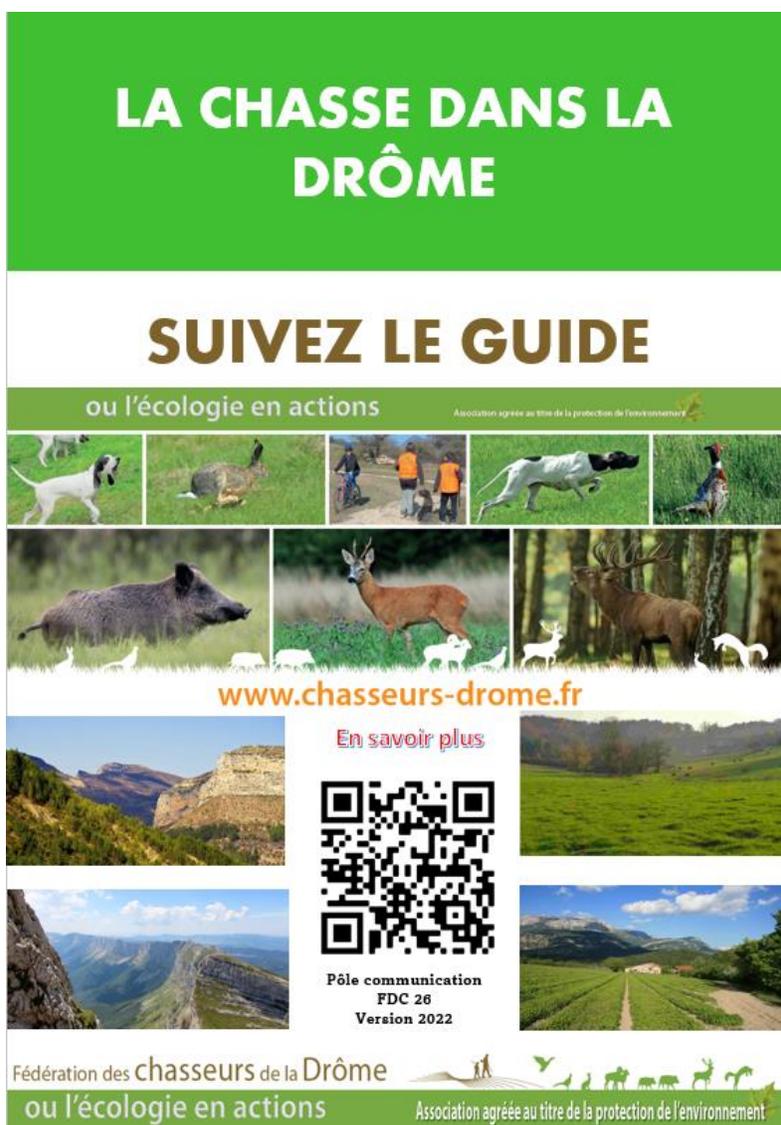
## COMMUNICATION

### PLAN D'ACTION

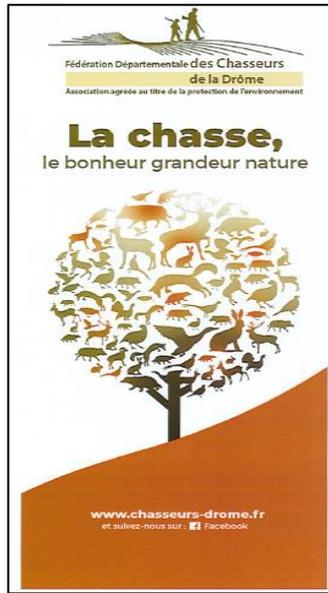
Les actions de communication de la fédération sont confiées depuis 2018 à un pôle communication. Chaque année, Philippe Cassagnol secrétaire fédéral en charge de l'animation de ce pôle propose un plan d'action au conseil d'administration.

Les principales actions abouties sont :

- Livret format flyers tiré à été tiré à 12 000 exemplaire et à fait l'objet d'un parution dans télémag du Dauphiné Libéré distribué à 32 900 lecteurs.



- Kit support FDC



- Jeu des 7 familles de la chasse



- J'aime la nature propre

L'opération « **La nature propre** » en avril 2022 a consisté à proposer, à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites urbains ou naturels souillés par des déchets résultant des activités et des comportements humains irresponsables. Cette opération a permis d'agir concrètement pour la préservation de l'environnement tout en sensibilisant

le plus largement possible le grand public à un sujet qui concerne l'ensemble de la planète.

## RELATIONS AVEC LA PRESSE

Le Dauphiné Libéré, la Tribune, Drôme Hebdo, l'Agriculture Drômoise, le Crestois, le Journal du Diois, l'Impartial, le Colporteur et la Provence pour ne citer qu'eux ne manquent pas de relayer toutes nos actions ainsi que la presse radiophonique et télévisuelle. Sur la dernière année les actions de la fédération et/ou des ACCA ont représenté en moyenne un article par jour et par parution des éditions du département. La chasse par ses actions est maintenant visible de nos concitoyens par son rôle positif d'acteur de la nature.

Chaque année la FDC convie toute la presse départementale pour une conférence d'avant ouverture de la chasse.

## LA REVUE « LE CHASSEUR DRÔMOIS »

La revue trimestrielle « Le Chasseur Drômois » est tirée chaque trimestre en 12 000 exemplaires. Elle est distribuée à tous les chasseurs drômois ainsi que gracieusement à l'ensemble de nos Elus (Députés, Sénateurs, Conseillers départementaux et Régionaux).

La rédaction et la conception de la revue fédérale a été externalisée et confiée à l'agence Fabrice Claude Communication.

Parution des revues trimestrielles :



Septembre



Décembre



Mars



Juin

## LA LETTRE D'INFORMATION

Lancée en 2020 pendant la période Covid, la lettre d'information a pour objet d'informer rapidement les adhérents de sujets d'actualités ou d'actions de la fédération.

La fréquence d'envoi est d'une correspondance par mois.



Les destinataires sont les chasseurs, les adhérents territoriaux, les associations spécialisées, les mairies.

## RESEAU SOCIAL

La fédération est présente sur Facebook qui est un des médias social pour joindre le grand public.



## LE SITE INTERNET DE LA FDC

Le site Internet continue sa progression de consultations. Mis à jour régulièrement cette technologie est un lien réel entre les chasseurs drômois et les internautes de tous horizons.

Rappelons que les adhérents territoriaux de la fédération disposent d'un compte sur le site intranet privé appelé **Espace adhérent**. Vous pouvez vous connecter grâce à un nom d'utilisateur et à un mot de passe délivré par la fédération

LA FEDERATION CHASSE ET ENVIRONNEMENT FORMULAIRES A TELECHARGER GALERIE PARTENAIRES

Rechercher...

Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Saint Stanislas Lever : 07h05 Coucher : 20h17

Mon espace adhérent  
Je me connecte

Sports et Nature  
Déclarer mes sorties

géoChasse

DEVENIR CHASSEUR VALIDER SON PERMIS FORMATIONS RÉGLEMENTATION L'INFO DU JOUR

ACTUALITÉS

09/03/2023 09/02/2023 07/02/2023 25/01/2023

FNC - Grande étude - Chasse 2023  
Lancement d'une étude socio-économique sur l'avenir de la filière chasse en France.

LIRE LA SUITE

Le site Internet après presque 10 ans de bons et loyaux services est aujourd'hui dépassé en ce qui concerne les outils digitaux. Il est en refonte et une nouvelle version sera mise en ligne vers le deuxième trimestre 2023.

